

## Cahier des charges

### **CAP ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)**

**2022**

**Association MIE**  
Maison de l'initiative et de  
l'emploi du Roubaisis

78B Boulevard du Général Leclerc  
59100 ROUBAIX  
Tel : 03 59 30 66 00  
Fax : 03 59 30 67 19  
contact@mie-roubaix.fr

www.mie-roubaix.fr

SIREN : 185 921 681  
APE : 8899 B

# SOMMAIRE

Article 1 : Présentation de la Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis .....	3
Article 2 : Forme de la consultation .....	4
Article 3 : Objet de la consultation.....	4
3.1 Action et objectifs .....	4
3.2 Organisation de la prestation.....	5
3.2.1 Sélection des stagiaires.....	5
3.2.2 Objectifs pédagogiques, contenus, méthodes.....	5
3.2.3 Suivi de l'opération .....	6
3.3 Date et lieu de réalisation .....	7
3.4 Prix et modalités de contractualisation.....	8
Article 4. Conditions de remise des offres .....	8
Article 5. Modalités d'envoi des réponses .....	8
Article 6. Critères de sélection des offres .....	9
Article 7. Modalité de règlement.....	10
Article 8- Résiliation .....	10
Article 9- Règlement des litiges .....	10
Annexe 1 – Fiche technique .....	11

## Article 1 : Présentation de la Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis

La MiE est une structure d'appui au développement du territoire qui exerce ses missions, aux côtés des collectivités (Communes, MEL, Département, Région) et de l'Etat, dans différents domaines :

- le développement économique, sur le volet RH,
- l'emploi et de la formation professionnelle, et
- l'insertion professionnelle,
- la gestion de fonds privés et publics, en particulier le FSE

Selon les cibles et objectifs des actions, le périmètre du territoire s'inscrit dans la Métropole Européenne de Lille, et/ou dans les communes de Roubaix, Leers et Lys-lez-Lannoy.

Elle intervient principalement auprès des TPE et PME pour accompagner les RH (accompagnement RH, GPEC territoriale, recrutements difficiles) et anticiper les mutations économiques, auprès des salariés et demandeurs d'emploi pour les informer sur la formation et l'orientation professionnelle, et auprès des habitants en rupture avec le marché du travail quand ils résident dans les communes précitées en organisant leur parcours professionnel.

Elle organise différentes modalités d'intermédiation entre les entreprises de la métropole et les habitants, et veille / essaime des innovations. Ainsi, elle s'appuie sur des dispositifs privés ou publics existants ou nouveaux, et crée régulièrement de nouveaux programmes d'actions, en s'assurant du partenariat des acteurs locaux et métropolitains.

Au titre de la gestion administrative, la MiE gère des dispositifs emploi/formation en ayant recours aux financements publics issus de l'Europe (FSE/FEDER), fonds de l'Etat, de la Région Hauts de France, du Département du Nord, de la Métropole européenne de Lille et des communes adhérentes (Roubaix, Lys-lez-Lannoy, Leers), pour un budget total de 2 M€.

La MiE est composée d'une équipe de 25 collaborateurs qui exercent au sein d'un réseau très dense de partenaires, d'entreprises, d'élus et services de collectivités. Nos territoires fourmillent d'acteurs et de projets.

La Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis est une Association loi 1901, enregistrée sous le numéro SIRET : 18592168100028.

## Article 2 : Forme de la consultation

Le présent marché est diffusé sous forme d'une consultation simple afin de mettre en œuvre « **une action de montée en compétences dans le domaine de la Petite Enfance** » et plus précisément sur le « CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance » en partenariat avec la Ville de Roubaix.

## Article 3 : Objet de la consultation

### 3.1 Action et objectifs

A partir de projets précis de recrutement des structures de la Petite enfance partenaires de la MIE, l'objectif est de préparer des participant(e)s afin de leur permettre d'acquérir le socle de connaissances nécessaires à l'obtention du CAP AEPE dans le respect du référentiel de l'Education Nationale et d'accéder aux recrutements des ATSEM de la Ville de Roubaix

Cette action s'adresse donc aux participant(e)s du PLIE de Roubaix-Lys-lez-Lannoy- Leers pour accélérer leur retour à l'emploi. L'objectif est de dynamiser le parcours des candidat(e)s, de développer leur potentiel en sécurisant leurs parcours par l'obtention d'un diplôme nécessaire pour accéder, se maintenir et évoluer dans le secteur de la Petite Enfance.

La dynamique de groupe, les mises en situations concrètes sont des composantes importantes de la pédagogie que nous recherchons pour la mise en œuvre de cette action de formation.

L'action de formation visera à ce que chaque participant(e), à l'issue de la formation, soit capable d'assurer :

- **Une fonction de communication** : accueil des enfants, relations avec les parents, les enseignants, les services municipaux,
- **Une fonction éducative** : apprentissage des règles de vie collective, aide à l'acquisition de l'autonomie, aide au développement affectif, intellectuel et sensoriel par la parole, le chant, le jeu,
- **Une fonction d'exécution** : soins, hygiène corporelle, aide à la prise de repas, entretien courant des locaux, aménagement de l'espace,
- **Une fonction d'organisation** : organisation des activités définies par l'enseignant dans une école maternelle, du lieu de chaque activité, gestion des stocks de matériels et produits.

Cette action devra s'organiser sur une session qui se déroulera sur 2022/2023 regroupant 8 à 12 personnes au maximum sans condition d'âge ni de sexe.

Pour pouvoir intégrer l'action, la MiE s'assurera que les participant(e)s :

- Ne présentent pas de contre-indications (santé, mobilité) liées aux fonctions ;
- Soient accompagné(e)s par le PLIE de Roubaix Lys-lez-Lannoy à l'entrée en formation ;
- Soient en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) sur un poste d'aide ATSEM.
- Maîtrisent la langue française à l'oral et à l'écrit, sachant lire et compter.

A noter que la condition d'être de nationalité française ou d'être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne n'est pas un critère d'entrée en formation. Toutefois, pour les participant(e)s souhaitant s'orienter vers le concours d'ATSEM, il s'agira d'un critère.

En fin d'action, les participant(e)s auront obtenu une certification professionnelle reconnue pour s'insérer durablement et évoluer dans le secteur de la Petite enfance, aussi bien en structure qu'au domicile des particuliers.

## 3.2 Organisation de la prestation

### 3.2.1 Sélection des stagiaires

En amont de la prestation, une réunion d'information collective sera mise en place, sur le lieu de réalisation de l'action, en présence du prestataire retenu, du représentant de la MIE, de l'employeur et des référents PLIE afin de présenter l'action de façon détaillée ;

La MIE identifiera ensuite les participant(e)s potentiel(les) avec l'appui de la mairie de Roubaix.

Ces participant(e)s potentiels avant de signer le CDDI avec la Ville de Roubaix devront passer de tests de niveau et entretien individuel avec le prestataire.

La MiE validera la liste définitive des participant(e)s intégrant la formation en concertation avec la Ville de Roubaix

### 3.2.2 Objectifs pédagogiques, contenus, méthodes.

Le prestataire est libre de proposer sa propre pédagogie à la condition que celle-ci ait fait ses preuves auprès d'une population éloignée du marché du travail et soit fidèle au référentiel du CAP AEPE réglementé par le Ministère de l'Education Nationale<sup>1</sup> : 3 unités

<sup>1</sup>[http://eduscol.education.fr/referentiels\\_professionnels/cap\\_accomp\\_educ/Annexes\\_CAP\\_AEPE.pdf](http://eduscol.education.fr/referentiels_professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf)

d'enseignement professionnel, 1 unité d'enseignement général et de 1 à 2 périodes de stage en entreprise.

Le prestataire devra donc proposer un parcours d'apprentissage progressif et adapté au niveau de chaque participant(e). Dans ce cadre, le volume horaire de la formation pourra varier en fonction du niveau d'études et notamment en cas de dispense d'enseignement général.

La mise en pratique et les démonstrations devront être majoritaires par rapport à la théorie. Une attention particulière sera portée sur la mise en place d'ateliers collectifs afin d'échanger sur les bonnes pratiques, sur l'élargissement de choix professionnels dans le secteur (en favorisant notamment l'accès à un stage de garde d'enfants au domicile), sur des mises en situation pour préparer les participant(e)s à se présenter devant les jurys d'examen, un futur recruteur.

Le prestataire remettra à chaque stagiaire à la fin de chaque module un ou des supports afin de pouvoir continuer à exploiter les thématiques et consolider les connaissances.

Les thèmes travaillés devront être axés sur la réalité de l'emploi dans le secteur de la Petite enfance. L'objectif étant de rendre les personnes « actrices » dans leur démarche emploi /formation et leur faire prendre conscience de leur potentiel.

Il appartient aux organismes consultés de proposer une offre de formation en présentiel et en distanciel en respectant les éléments cités ci-dessus, en termes :

- De contenus pédagogiques
- De méthodes et moyens pédagogiques
- D'évaluation
- De durée

Il est demandé aux prestataires de bien détailler le déroulé pédagogique et les moyens matériels qui seront utilisés pour la réalisation de l'action aussi bien en présentiel qu'en distanciel.

### 3.2.3 Suivi de l'opération

Le prestataire devra collaborer efficacement avec la MIE en transmettant toute information nécessaire et utile à la réussite des participant(e)s.

Il appartient au prestataire de valider les positionnements au démarrage, de suivre et d'évaluer les stagiaires tout au long de l'action.

Pendant et en fin d'action, le prestataire organisera au moins 2 temps bilan en présence des stagiaires, de l'employeur, des tuteurs, des référents Plie et du représentant de la MIE.

Ces 2 bilans devront se dérouler après chaque période de stage :

1. Un retour collectif sur l'organisation de la formation (cours, ateliers, et stage)
2. Un retour individuel qui évalue les acquis et les axes de progression de chaque stagiaire. Une synthèse individuelle sera rédigée par le prestataire et cosignée avec le participant. Ce document sera transmis à la MiE.

Le prestataire devra rédiger après passage des examens, un bilan final synthétique pour chacun des stagiaires qui reprendra son parcours complet, aussi bien en termes d'assiduité, de motivation, d'acquis, et avec la remise de l'attestation/relevé de notes.

Les stagiaires ayant un statut salarié (CDDI), le rythme de la formation proposé devra être de l'alternance sur une journée et demie maximum par semaine, de préférence le mercredi complet et le vendredi après-midi.

Le volume horaire souhaité en centre de formation se situe entre 600 heures et 700 heures, Le volume horaire en entreprise est quant à lui entre 560 heures et 602 heures.  
(Conformément au référentiel : [http://eduscol.education.fr/referentiels\\_professionnels/cap\\_accomp\\_educ/Annexes\\_CAP\\_AEPE.pdf](http://eduscol.education.fr/referentiels_professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf))

Les horaires de formation seront proposés par le prestataire. La prestation sera réalisée dans les locaux du titulaire.

### 3.3 Date et lieu de réalisation

Les sessions devront avoir lieu à proximité de Roubaix (+/- 30 kms) et accessible par transports en commun. L'action devra se dérouler au sein des locaux du prestataire.

Dates prévisionnelles du 1 septembre 2022 au 30 juin 2023 à raison d'une journée et demie de formation par semaine, les mercredis complets et vendredis après-midi.

Ce planning tient compte :

- De 2 stages professionnels maximum à raison de 26 heures par semaine.
- D'une période de quinze jours d'examens.

### 3.4 Prix et modalités de contractualisation

Les prix devront être indiqués en euros hors taxes et toutes taxes comprises.

La formation donnera lieu à une convention de formation entre la MIE et le titulaire. Cette convention précisera les modalités de mise en œuvre et de réalisation de la formation. Cette convention signée aura valeur de bon de commande.

La formation sera financée exclusivement sur fonds publics par la MiE et la Ville de Roubaix, à hauteur de 50% chacun du coût total de la formation

## Article 4. Conditions de remise des offres

L'offre devra comporter (tout dossier déposé incomplet ou hors délai sera écarté et ne sera pas instruit) :

- Un exemplaire numérique
- Une fiche de coordonnées : adresse postale, mail, numéro de téléphone, numéro de déclaration d'activité, nom du signataire de la convention ;
- Un mémoire technique complétée et argumentée
- Une fiche technique synthétisant la réponse, jointe au présent cahier des charges (cf. annexe 1) ;
- Les CV des intervenants ;
- Une proposition tarifaire sous forme de devis, exprimée en coût horaire groupe et individuel HT et TTC.
- Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché et le joindre à la demande.

La MIE se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

## Article 5. Modalités d'envoi des réponses

Date d'envoi du cahier des charges le 02/06/2022

Les propositions et devis détaillés devront nous parvenir au plus tard le 21/06/2022 à 17h dernier délai

Commission de la consultation : 28/06/2022

Durée du marché : 01/09/2022 au 30/06/2023,

Sessions de recrutement souhaités : 29 juin matin et le 6 juillet après-midi



Les dossiers de candidature sont à adresser :

Par courrier électronique	ET par courrier
<a href="mailto:prestaplie@mie-roubaix.fr">prestaplie@mie-roubaix.fr</a> <a href="mailto:omassa@mie-roubaix.fr">omassa@mie-roubaix.fr</a>	<b>MIE du Roubaisis</b> 78 B boulevard du Général Leclerc 59100 ROUBAIX

Pour toutes questions ou informations sur le projet, vous pouvez adresser vos demandes aux adresses mails ci-dessus. Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

## Article 6. Critères de sélection des offres

Le prestataire sera choisi en fonction des critères suivants :

Grille d'analyse	Cotation	
Concordance de la proposition avec le cahier des charges : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension du cahier des charges ;</li> <li>- Le déroulé pédagogique détaillé et quantifié des modules ;</li> <li>- Mentionner les supports pédagogiques utilisés et joindre un exemplaire ;</li> <li>- L'organisation pédagogique préconisée (méthodes, moyens humains et matériels, espaces pédagogiques nécessaires...) en présentiel et en distanciel ;</li> <li>- Evaluation formative et sommative</li> </ul>	20	
Expériences du prestataire dans la Petite enfance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la formation CAP AEPE</li> <li>- Auprès d'un public en insertion</li> <li>- Sur la qualification des intervenants (formateurs issus du terrain)</li> </ul>	10	
Références produites en matière de réussite sur une action similaire	5	
Organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lieu,</li> <li>- Accessibilité par les transports,</li> <li>- Capacité d'accueil,</li> <li>- Calendrier de formation</li> </ul>	5	
Coût total de l'action Coût horaire groupe Coût horaire individuel	10	
<b>Total des points</b>	<b>50</b>	

## Article 7. Modalité de règlement

Le règlement de l'action sera calculé au prorata des heures réalisées par stagiaire, en centre, sur la base des émargements transmis et signés par le prestataire et ce dans la limite du montant conventionné. Le paiement du marché est soumis à une clause de réfaction en cas de sous-réalisation de la prestation attendue.

Il s'effectuera à 30 jours, sous réserve de la production et de l'acceptation des justificatifs suivants :

- Feuilles d'émargements des participants et du formateur (indiquant l'amplitude horaire, le matin et l'après-midi) avec les logos européens. Les heures déclarées ne pourront être présentées sous un fractionnement inférieur à 15 minutes. Si pour des raisons sanitaires, la formation doit se dérouler en distanciel, il faudra justifier des temps de connexion et des preuves du suivi des cours pour chaque stagiaire.
- Facture originale adressée à la MIE. Elle devra être conforme à la période conventionnée et devra mentionner : NOM et PRENOM des participants, le nombre d'heures effectué ;
- Les supports de l'action : les bilans pédagogiques individuels de formation organisés après chaque période de stage, le bilan final de formation pour chaque participant reprenant son assiduité, sa motivation, ses acquis et ses axes de progression, l'attestation/relevé de notes, les fiches de satisfaction de chaque participant et tout autre support utilisé lors de l'action.

## Article 8- Résiliation

L'accord cadre pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties sans condition.

## Article 9- Règlement des litiges

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal territorialement compétent.

## Annexe 1 – Fiche technique

Critère de sélection	Réponse du prestataire
<p>Concordance de la proposition avec le cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension du cahier des charges</li> <li>- Le déroulé pédagogique détaillé et quantifié des modules ;</li> <li>- Mentionner les supports pédagogiques et joindre un exemplaire ;</li> <li>- L'organisation pédagogique préconisée (méthodes, moyens humains et matériels, espaces pédagogiques nécessaires...) en présentiel et distanciel ;</li> <li>- Evaluation formative et sommative</li> </ul>	
<p>Expériences du prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la formation CAP AEPE</li> <li>- auprès d'un public en insertion</li> <li>- sur la qualification des intervenants (formateurs issus du terrain)</li> </ul>	
<p>Références en matière de réussite sur une action similaire</p>	
<p>Organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lieu,</li> <li>- Accessibilité par les transports,</li> <li>- Capacité d'accueil,</li> <li>- Calendrier de formation</li> </ul>	
<p>Coût total de l'action Coût horaire groupe Coût horaire individuel</p>	